



EXPOSE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE POLICE
Séance du 13 janvier 2025 à 20 h
(art. 85 LPI)

Présents : *Monsieur Julien DEFAUX, Bourgmestre de Rochefort, Président du Conseil de police ;
Madame Hélène LEBRUN, Bourgmestre de Houyet, membre du Conseil de Police ;
Mesdames et Messieurs ANTOINE Jean-Yves, BILLIET Léonard, CONVIE Bernard, DALEM Florence, DAVIN
Christophe, GODFRIN Geneviève, LAVIS Thierry, LEJEUNE Jean-Pol, MARLAIR Jean-Louis, ROSIERE Ludivine,
WIRTZ Angie, WIRTZ Leslie, Conseillers.*

Excusés : *ALEXANDRE Christian, BODART Charlotte, LIBOTTE Laurent*

Absents : /

Cheffe de zone : *CDP Marjorie HIGUERA Y VIDAL*

Comptable spécial : *Marc LEVIS*

Secrétaire de zone : *Madame Sophie PAULUS*

Le Président ouvre la séance à 20h15.

En séance publique

**DELIBERATION 1/2025 : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL DE POLICE – PRESTATIONS DE
SERMENT**

Monsieur le Président invite les conseillers présents, à savoir Mesdames et Messieurs ANTOINE Jean-Yves, BILLIET Léonard, CONVIE Bernard, DALEM Florence, DAVIN Christophe, GODFRIN Geneviève, LAVIS Thierry, LEJEUNE Jean-Pol, MARLAIR Jean-Louis, ROSIERE Ludivine, WIRTZ Angie, WIRTZ Leslie, à prêter serment entre ses mains.

**DELIBERATION 2/2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 19
DECEMBRE 2024**

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide de marquer son accord quant au projet de procès-verbal du Conseil de police du 19 décembre 2024.

**DELIBERATION 3/2025 : ADOPTION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL DE
POLICE**

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide d'adopter le Règlement d'ordre intérieur tel que présenté en séance.

**DELIBERATION 4/2025 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VOIX DONT DISPOSE EN SON SEIN
CHAQUE GROUPE DE REPRESENTANTS D'UNE COMMUNE**

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, prend acte de ce que le groupe de représentants de la Ville de Rochefort disposera de 74 voix et le groupe de représentants de la commune de Houyet de 26 voix lors des votes sur l'établissement du budget, les modifications budgétaires et les comptes annuels.

DELIBERATION 5/2025 : BUDGET 2025 – PRESENTATION ET ADOPTION

Le Conseil de Police, en séance publique, en présence du Comptable spécial, à l'unanimité, décide d'arrêter les budgets ordinaires et extraordinaires pour l'exercice 2025 de la Zone de police 5313 Lesse et Lhomme :

1. Service ordinaire :

- Recettes : 7.131.194,58 €
- Dépenses : 7.131.194,58 €
- Solde : 0,00 €

2. Service extraordinaire :

- Recettes : 690.576,97 €
- Dépenses : 690.576,97 €
- Solde : 0,00 €

DELIBERATION 6/2025 : FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE ET DESIGNATION DU SECRETARIAT SOCIAL COMPETENT POUR LE CALCUL DE CEUX-CI

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide

Article 1 : Il sera octroyé à chaque Conseiller de police un jeton de présence d'un montant fixe – lié à l'indice des prix à la consommation - de 50 EUR (à indexer) par séance à laquelle il a participé ;

Article 2 : Il sera fait appel au Secrétariat social GPI pour le calcul des jetons de présence ;

Article 3 : Cette décision entre en vigueur à compter de ce jour.

DELIBERATION 7/2025 : MARCHES PUBLICS – DELEGATIONS AU COLLEGE DE POLICE ET AU CHEF DE CORPS

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide de déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'alinéa 1er de l'article 33 LPI au Collège de police dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire, de déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'alinéa 1er de l'article 33 LPI au Chef de corps pour les marchés du service ordinaire dont le montant estimé ne dépasse pas 7.500 EUR HTVA, de déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'alinéa 1er de l'article 33 LPI au Collège de police pour des dépenses relevant du budget extraordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure au montant fixé par le Roi et qui, en tout état de cause, ne pourra dépasser le seuil fixé pour les marchés constatés sur simple facture acceptée, soit 30.000 € HTVA.

DELIBERATION 8/2025 : RECRUTEMENT DU PERSONNEL – DELEGATION AU COLLEGE DE POLICE

Le Conseil de police, en séance publique, à l'unanimité, décide de déléguer au Collège de police sa compétence de nommer ou recruter les membres de la police locale, à l'exception des officiers.

Cette délégation est valable jusqu'à la fin de la législature en cours.

DELIBERATION 9/2025 : DESIGNATION DU SERVICE COMPETENT EN MATIERE D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Le Conseil de police, en séance publique, à l'unanimité, décide que la Direction du Personnel et de la logistique, et en particulier Madame Sophie PAULUS, Directrice, ou la personne que le Chef de Zone déléguera en son absence, est désignée service compétent en matière d'accident de travail, d'accident sur le chemin du travail et de maladies professionnelles, conformément à l'article X.III.7 PJPOL. La présente délibération annule et remplace la délibération 025/2019 prise par le Conseil de police en sa séance du 20 juin 2019.

DELIBERATION 10/2025 : DELEGATION DE CAISSE – DESIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide d'attribuer une provision de 300 EUR pour effectuer le paiement de dépenses strictement nécessaires pour le bon fonctionnement de la Zone de police, de désigner Monsieur Damien HAYAUX, Gestionnaire logistique, et Madame Sophie

PAULUS, Directrice du personnel et de la logistique, en tant que personnes responsables de la provision, et de limiter le montant maximal à 50 EUR par dépense.

DELIBERATION 11/2025 : AJOUT D'UN POINT URGENT A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, déclare l'urgence sur le point ajouté à l'ordre du jour et relatif à la déclaration de places vacantes au premier cycle de mobilité 2025 : 1 INPP, 2 INP au service Intervention et 1 INP au service Proximité et autorise l'examen de ce point en séance publique de ce jour ;

DELIBERATION 12/2025 : OUVERTURE D'UNE PLACE VACANTE D'INSPECTEUR PRINCIPAL AU SERVICE INTERVENTION DE ROCHEFORT

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide qu'un emploi d'inspecteur principal de police sera déclaré vacant au cadre opérationnel de la Zone Lesse et Lhomme lors du premier cycle de mobilité 2025 et fixe la composition de la commission de sélection.

DELIBERATION 13/2025 : OUVERTURE DE DEUX PLACES VACANTES D'INSPECTEUR AU SERVICE INTERVENTION DE ROCHEFORT

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide que deux emplois d'inspecteur de police sont déclarés vacants au cadre opérationnel de la Zone Lesse et Lhomme, service Intervention, lors du premier cycle de mobilité 2025 et fixe la composition de la commission de sélection.

DELIBERATION 14/2025 : OUVERTURE D'UNE PLACE VACANTE D'INSPECTEUR AU SERVICE PROXIMITE DE ROCHEFORT

Le Conseil de Police, en séance publique, à l'unanimité, décide qu'un emploi d'inspecteur de police est déclaré vacant au cadre opérationnel de la Zone Lesse et Lhomme, service Proximité, lors du premier cycle de mobilité 2025

Le Président proclame la fin de la séance à 22h10.

Rochefort, le 13 janvier 2025

Pour le Conseil de police,

La secrétaire de Zone,  Le Président,

 

Sophie PAULUS Julien DEFAUX

